**Relevé de discussions du Conseil de l’ED DSP
12 juillet 2023**

**Etaient présents :**

*Frédéric ALLAIRE*, représentant pour le site de Nantes - CDMO

*Romain BENETEAU*, représentant des doctorants

*Amélia* *BORE*, représentante pour le site du Mans – gestionnaire

*Gaétan CLIQUENNOIS*, représentant pour le site de Nantes - DCS

*Elise GUILLET*, représentante pour le site d’Angers – gestionnaire

*Rozenn GUYONVARCH*, représentante des doctorants

*Joël HAUTEBERT*, Directeur-Adjoint de l’ED DSP pour le site d’Angers

*François HOURMANT*, représentant pour le site d’Angers - Centre Jean Bodin

*Aurélie LARDEUX-PAIN,* représentante du Collège Doctoral

*Audrey LEBOIS*, représentante pour le site de Nantes - IRDP

*Sylvie LEBRETON-DERRIEN*, représentante pour le site du Mans - Thémis

*Mylène LE ROUX*, Directrice de l’ED DSP

*Sabrina ROBERT-CUENDET*, Directrice-Adjointe de l’ED DSP pour le site du Mans

*Sylvie ROUSSEAU,* représentante pour le site de Nantes – gestionnaire

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du CR du conseil du 4 mai 2023
2. Information sur les classements des titulaires de contrats doctoraux 2023
3. Campagne de Comité de Suivi Individuel
4. Projet de Master Class : site et dates
5. Vie des sites (notamment changement de direction adjointe)
6. Questions diverses

***Début de la séance : 9h30***

1. Approbation du CR du conseil du 4 mai 2023

Le compte rendu du 4 mai 2023 est adopté à l’unanimité

2. Information sur les classements des titulaires de contrats doctoraux 2023

En préambule, il est rappelé que le conseil n’a pas à se prononcer sur le classement des contrats doctoraux, il s’agit simplement d’une information.

**La Mans université** dispose de deux contrats doctoraux, un contrat d'établissement sur le Mans et, depuis l’année dernière, un contrat financé par les collectivités territoriales de la Mayenne.

Le comité d'attribution des contrats doctoraux s'est réuni le 4 juillet. Il y avait pour ces deux contrats doctoraux cinq candidatures, mais deux étaient irrecevables. Après audition, les deux contrats doctoraux ont été pourvus.

|  |
| --- |
| **CONTRAT DOCTORAL ÉTABLISSEMENT – LE MANS**  |
| Nom - Prénom | Directeur de recherche | Titre de la thèse | Intégration – axes du Thémis-UM |
| **HUGOT Aimée**  | Hélène Raspail (MCF HDR) | Santé et protection des non-nationaux en droit international et européen | Axes Droit de la santé – Droit du vivant |
| **CONTRAT DOCTORAL LAVAL** |
| **RIVAULT Elise**  | Emilie Moysan (MCF HDR) | Approche fiscale du système économique numérique  | Droit du numérique Transition environnementale |

**L’université d’Angers** dispose de deux contrats doctoraux. Les auditions se sont déroulées le 4 juillet. Trois sujets étaient proposés. Après classement par les laboratoires, quatre candidats ont été auditionnés et deux ont été retenus.

|  |
| --- |
| **CONTRATS DOCTORAUX ANGERS** |
| **Sujet** | **Porteur de sujet** | **Nom Prénom** |
| La théorie générale des contrats spéciaux | Christophe Blanchard | **Maxime Blanchat** |
| Urgence climatique et mobilisations politiques |  François Hourmant | **Gaspard LEMAIRE** |

**Nantes Université** dispose six contrats doctoraux et, pour la première année, ils étaient fléchés par laboratoire, soit trois pour DCS, deux pour l’IRDP et un pour le CDMO.

Le jury a classé quatre candidats sur la liste principale et mis trois candidats, avec de très bon profil, sur liste complémentaire.

|  |
| --- |
| **CONTRATS DOCTORAUX NANTES** |
| **Labo** | **Titre du sujet qui se trouve sur TEBL** | **Porteur de sujet** | **Nom** | **Prénom** |
| DCS | Histoire du droit et des institutions | Grégoire Bigot | **FAGOT** | **Ludmila** |
| DCS | Les mutations contemporaines des formes juridiques | Bertrand Faure | **GUILLET** | **Marine** |
| DCS | Criminalité (dont criminalité transnationale), pluralisme normatif et mutations du champ pénal | Pierre-Jérôme Delage | **SANOU** | **Aboubacar** |
| IRDP | L'entreprise citoyenne. Etude de droit international | Valérie Pironon | **KOUAME** | **Alexandre** |

Trois candidats n’ont pas été classés. Un du laboratoire DCS, un autre du laboratoire CDMO et le dernier de l’IRDP.

A l’issue de cette campagne, deux contrats doctoraux ne sont donc pas pourvus, un à l’IRDP et un autre au CDMO.

La question qui se pose est de savoir ce qui peut être fait pour ces deux contrats doctoraux.

Une longue discussion s’engage entre les membres du conseil pour essayer de trouver une solution.

Plusieurs hypothèses sont mises au vote :

**Pas de deuxième campagne et attribution des CD aux candidats de la liste complémentaire**

7 voix

**Seconde campagne ouverte à tous les candidats des trois laboratoires avec le même jury**

3 voix

**Seconde campagne ouverte à l’IRDP et au CDMO avec le même jury**

O voix

**Seconde campagne ouverte à l’IRDP et au CDMO avec un jury différent**

1 voix

3 abstentions

La Directrice de l’école doctorale, Mylène Le Roux clôt cette discussion en notifiant qu’elle est conviée à une réunion avec la présidence le jeudi 13 juillet pour traiter de ce point.

3. Campagne de Comité de Suivi Individuel (CSI)

Cette année, la grande nouveauté est que tout le processus se déroule sur Améthis.

Les doctorants ont tout d’abord inséré les membres de leurs CSI puis les directeurs de thèse et d’école doctorale ont vérifié et validé ces compositions.

En ce qui concerne la procédure et les documents pour la réalisation des CSI, les doctorants élus évoquent un souci de communication du côté des enseignants-chercheurs. Les informations sont éparpillées entre le site de l’ED et celui de Nantes Université.

De plus, le rapport d’avancement ne parait pas très adapté au domaine du droit. Les doctorants le remplissent le plus possible mais avec difficulté. Par la suite, il est donc difficile aux membres du CSI de compléter le compte rendu qui fait référence, sur certaines questions, à certains items de ce rapport. Mylène Le Roux précise que le les documents ont été proposés par le collège doctoral pour que toutes les écoles doctorales utilisent les mêmes outils, mais qu’il serait préférable pour l’avenir que les documents soient adaptés par discipline. Des webinaires à destination des doctorants et des membres de CSI ont été organisés.
Il reste un gros travail à réaliser pour essayer d'accompagner tout le monde dans l'utilisation de l'outil qui est simple à utiliser si on sait où cliquer et comment le faire. La communication auprès des membres des CSI et des directeurs de thèse sera plus importante l’année prochaine.

4. Projet de Master Class : site et dates

Le projet de Master Class commence à prendre forme. Celle-ci sera organisée avec l’école doctorale DSP Bretagne et l'idée serait de délocaliser sur un site attrayant. A priori, la ville retenue serait celle des Sables d’Olonne. La mairie est prête à accueillir les ED et elle prêterait les locaux.

Le créneau retenu se situera entre le 12 et le 19 juin 2024.

Pendant ces journées, seront organisées des conférences sur le doctorat, sur les débouchés, des ateliers doctoraux où les doctorants pourront présenter leurs travaux…

De plus, la mairie des Sables-d'Olonne souhaiterait que nous mettions en place un atelier de culture scientifique ou quelques doctorants volontaires présenteraient leurs travaux dans une démarche de vulgarisation pour un public non spécialiste, non juriste et peut-être même un public assez jeune, collégien ou lycéen.

L’école doctorale répondra au prochain appel à projets du collège doctoral pour aider au financement de cette Master Class.

5. Vie des sites (notamment changement de direction adjointe)

En septembre 2023, Sabrina Robert-Cuendet, la directrice adjointe du Mans, va rejoindre Nantes Université. Les candidatures à ce poste sont étudiées en conseil qui émet alors un avis. Ensuite elles sont instruites à la commission recherche et c’est la présidence qui nomme la personne.

Nous avons deux candidatures, celles de Valérie Lasserie et Sylvie Lebreton-Derrien.

Présentation orale des 2 candidates au poste de directrice-adjointe.

Vote à l’unanimité pour la candidature de Sylvie Lebreton-Derrien

6. Questions diverses

Au Mans université la réinscription d’une doctorante en septième année pose problème. Il s’agit d’une étudiante qui a connu des soucis de santé et qui ne peut pas soutenir avant fin 2023 mais plutôt en 2024. Durant les trois premières années de sa thèse, elle a obtenu un contrat doctoral de la région.

La représentante du collège doctoral précise qu’il est possible que, dans la Convention, il soit indiqué que si elle ne soutient pas ou en tout cas pas dans le délai précisé, la région pourrait réclamer l'argent.

Le dossier complet sera transmis aux membres du conseil pour être étudié lors du conseil du mois de septembre.

La date du prochain conseil est fixée au 28 septembre 2023 (9h30-12h30).

***Fin de la séance : 13h00***